

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 63/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le 4 du mois d'octobre Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise, CHEMIN Alexandra à BOUSSARIE Myriam, TOUAT Jean-Claude à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, JAMAIN Thomas, GARDILLOU Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

OBJET : ECHANGE PARCELLE LA MALADRERIE

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux de géomètre à « La Maladrerie » pris en charge par la commune il est possible de procéder à l'échange de parcelle avec Monsieur Nurel, favorable à des aménagements communaux.

Ce suivant les conclusions de l'enquête publique mené du 17 septembre 2022 au 4 octobre 2022.

À savoir que la commune cède à Monsieur Nurel la parcelle D 1378 de 725m² pour une valeur de 1 000 € ;

Que Monsieur Nurel cède à la commune la parcelle D 1976 de 90m² pour une valeur de 500 € ainsi que la parcelle F 2546 de 150m² pour une valeur de 500 € ;

Et que la CST DALLEM cède à la commune à l'euro symbolique la parcelle E 2120 de 15m²

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** l'échange de parcelle comme cité ci-dessus.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signé tous documents en lien avec cet échange.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU

